



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET

Date de convocation :

28/03/19

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Claudie SERRE (à Catherine PALAU), Cécile LAVALL (à Françoise CRISTOFOL), et Mr Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS) pour voter en leur nom.

Absents : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE, Florence PERAMON et Mr Jérôme PARRILLA.

M. Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/23 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES ENDUITS DE LA CHAPELLE DE L'ORGUE DE L'EGLISE CLASSEE SAINT-ETIENNE.

La commune est propriétaire de l'église classée St-Etienne. L'an passé, nous avons réalisé des travaux de toiture car il y a des infiltrations dans l'église qui entraînaient des dégradations de l'orgue, classée également, située dans l'église. Opération financée avec la participation de la DRAC, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Il s'agit désormais de rénover les enduits de la chapelle de l'Orgue, en vue de faire en suivant la rénovation de l'Orgue même. L'opération s'élève à **41 025,99 € HT**, la DRAC apporte 50 % du financement et une demande complémentaire peut-être apportée par la Région Occitanie et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation de la chapelle de l'Orgue, dans l'église classée St-Etienne.
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DRAC Occitanie	50 %	20 513,00 €
Région Occitanie Pyr. Méd.	10 %	4 102,60 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	20 %	8 205,20 €
Autofinancement	20 %	8 204,79 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 avril 2019


Le Maire,

William BURGHOFFER